



Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 05 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Awoingt, régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de M Eddy DHERBECOURT, Maire d'Awoingt.

Etaient présents 12 conseillers : Mesdames Katia DERCOURT, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Sébastien DHOUAILLY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

Procurations 2 : Mme Céline DERIEUX ayant donné procuration à Mme Katia DERCOURT, M. Sylvain JOMBART ayant donné procuration à Mme Marie-Hélène MAROSTICA.

Absent excusé 1 : Mme Delphine DESORT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre
- Gestion et entretien des espaces verts
 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire de l'activité
 - Choix des entreprises
- Travaux d'entretien de toitures
- Recherche de subventions pour travaux de voiries et travaux de rénovation énergétique
- Questions diverses

20h30- ouverture de la séance

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 07 novembre 2023.

- **Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Dans le cadre du référentiel M57, M. le Maire demande au Conseil municipal de pouvoir procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et également d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

- **Gestion et entretien des espaces verts**

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire de l'activité

M. le Maire propose de reconduire la création d'un emploi contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts pour une période de 6 mois et à raison de 17 heures 50 hebdomadaires du 02 mai 2024 au 31 octobre 2024 du lundi au vendredi après-midi.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le recrutement d'un agent contractuel pour cette période de 6 mois à raison de 17 heures 50 hebdomadaires.

- Choix des entreprises

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été demandé des devis à différentes entreprises pour les travaux d'entretien d'espaces verts pour l'année 2024. Il est précisé que le Conseil municipal souhaite continuer à maintenir un agréable cadre de vie à ses citoyens. Deux entreprises ont répondu :

- L'entreprise Buissart pour la résidence le Parc, l'espace ludique, la rue Pasteur de la résidence jusqu'au croisement de la rue Victor Hugo et la rue Victor Hugo.

- L'entreprise Bio Cambrésis pour le reste du village

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de retenir :

l'entreprise BUISART pour un montant de 18 528 € TTC.

l'entreprise Bio Cambrésis pour un montant de 34 500 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

- **Travaux d'entretien de toitures**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été demandé des devis pour un entretien des toitures de l'école et de la salle des fêtes (démoussage, traitement).

Seul l'entreprise Godon de Fontaine Notre Dame a répondu. Le devis s'élève à 13 574,40 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal souhaite des informations complémentaires avant de donner son approbation.

- **Recherche de subventions pour travaux de voiries et travaux de rénovation énergétique**

1-Rue Albert Mathieu

Il a été constaté que l'enrobé refait sur la demi-chaussée de la rue Albert Mathieu n'était pas conforme. Avec l'accord de la société Noréade et l'entreprise de travaux publics, il a été décidé de renouveler l'enrobé, sous de meilleures conditions. Afin d'éviter le rejointoiement de la chaussée et ces conséquences, M le Maire soumet à l'assemblée la possibilité de réaliser la totalité de l'enrobé entre la rue Calmette et le rond-point de la laiterie et de solliciter une demande de subvention.

Après délibération et à la majorité (4 voix pour Messieurs Dherbecourt Eddy, Guinet Patrice, Legrand Eric et Legrand Florian et 10 contre), le Conseil municipal ne souhaite pas effectuer l'enrobé sur les deux voies mais simplement l'enrobé de la demi-chaussée entre la rue Calmette et le rondpoint de la laiterie.

2-Rue Victor Hugo

En période hivernale, le bas de la rue Victor Hugo présente régulièrement un amoncellement de végétaux et de boue. Les riverains souhaiteraient qu'il soit trouvé une solution pour remédier à la situation.

M le Maire propose à l'assemblée d'étudier l'aménagement de cette voirie allant du bas de l'allée des roses jusqu'au parking du cimetière d'une part et d'autre part, d'étudier avec l'AFR l'aménagement de l'aire de stockage.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à :

- Rechercher et à désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires
- Etablir les dossiers de demande de subvention
- Rechercher des subventions

3-Réfection du trottoir au niveau de l'abri bus route du Cateau

M le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de procéder à l'aménagement du trottoir au niveau de l'abri bus situé à proximité de l'aire de covoiturage.

Après délibération et l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches et à établir des dossiers de demande de subvention.

4-Rénovation énergétique de la salle des fêtes

M le Maire précise que la seconde tranche des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes est prévue de juin à septembre 2024.

M. le Maire propose de mettre en œuvre la dernière tranche qui concerne les énergies renouvelables.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à :

- Rechercher et désigner un maître d'œuvre
- Lancer un appel d'offres
- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- Etablir des dossiers de demande de subvention

Questions diverses

• M Bussy précise que durant les vacances scolaires des travaux d'embellissement et de rénovation de l'éclairage seront effectués dans les classes de l'école de la Source.

Les dernières retouches de peinture auront lieu dans la salle des fêtes afin de clôturer la première phase de rénovation.

• Il a été constaté le week-end du 2 mars 2024, la dégradation de la barrière au niveau du chemin 404, aux abords d'Awoingt. Des barrières ont été installées pour sécuriser les lieux. Celle-ci sera remplacée ultérieurement.

22h15 - La séance est levée

La secrétaire de séance

Madame Julie Savary



Monsieur le Maire

Monsieur Eddy Dherbecourt

